

Dossier de Mariage

De

et

Célébré le -----

à ----- *h* -----

GUIDE DES FUTURS EPOUX

(à déposer en mairie au moins 2 mois avant la date du mariage)

PIECES A PRODUIRE PAR LES FUTURS EPOUX :

- Acte de naissance (délivré depuis moins de 3 mois au dépôt du dossier)
- Justificatif de domicile et/ou de résidence de moins de 3 mois (quittance EDF, facture téléphone, quittance de loyer, feuille d'impôts...)
- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou de résident)
- Copie de la pièce d'identité des témoins et justificatifs de domicile

SI ENFANT EN COMMUN :

Nombre d'enfants communs : | ____ |

_____ né(e) le /__/_/____/ à _____
_____ né(e) le /__/_/____/ à _____
_____ né(e) le /__/_/____/ à _____
_____ né(e) le /__/_/____/ à _____

Livret de famille à déposer au plus tard 1 semaine avant le mariage.

SI L'UN(E) DES FUTUR(E) S EPOUX(SES) EST VEUF(VE) :

- L'acte de décès du précédent conjoint

PIECES A PRODUIRE DANS LE CAS DU MARIAGE D'UN ETRANGER OU D'UNE ETRANGERE :

- Copie de l'acte de naissance de moins de 6 mois au jour du dépôt de dossier traduit en français (par un traducteur officiel) ou acte plurilingue
- Certificat de coutume
- Certificat de célibat

Délivrance des copies d'actes de naissance :

Copie intégrale de l'acte de naissance (Art 70) à demander à la mairie du lieu de naissance.

Le futur époux qui a acquis ou **recouvré la nationalité française ainsi que les Français nés à l'étranger** doivent s'adresser au :Service central de l'Etat-civil Rue de la Maison Blanche

EN CAS DE CONTRAT DE MARIAGE :

Il n'existe pas de contrat de mariage (1)

Il existe un contrat de mariage (2) qui a été/sera signé le _____

chez Maître _____

Notaire à _____

Attestation du notaire qui a rédigé le contrat à déposer au plus tard 1 semaine avant le mariage

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE : oui non

ÉCHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE : oui non

PUBLICATION DANS LA PRESSE : oui non **DANS LE BULLETIN MUNICIPAL :** oui non

Signatures d'autorisations de publications :

(1) la communauté réduite aux acquêts

Ce régime s'applique automatiquement aux couples qui se marient sans établir de contrat.

Chacun conserve la propriété des biens qu'il possédait avant le mariage, de même que ceux éventuellement reçus en héritage par la suite. En revanche les biens acquis durant le mariage sont communs, de même que les dettes contractées par chacun. Si le mariage se défait, les biens de la communauté sont partagés en deux parts égales, mais chacun récupère ses biens propres.

(2) CONTRAT DE MARIAGE

La communauté universelle :

Sous ce régime, les biens possédés avant le mariage, comme ceux acquis après le mariage, deviennent des biens communs. C'est un choix à haut risque : en cas de divorce, il faudra tout partager. Mais il est possible de limiter cette mise en commun aux biens mobiliers : faire don au ménage de sa voiture de célibataire, mais conserver en propre l'appartement reçu des parents, par héritage. Cette fois, le risque est calculé.

La séparation des biens :

La plupart des futurs époux qui font un contrat adoptent ce régime. Chacun reste propriétaire des biens qu'il possédait, mais aussi de ceux acquis avec ses propres revenus une fois marié.

Le mari et la femme gèrent séparément et librement leur patrimoine. Chacun assume seul la responsabilité des dettes qu'il a pu contracter. Ce régime est recommandé quand l'un des époux exerce une profession libérale ou tient un commerce, afin d'éviter que les biens du ménage aient à répondre des conséquences d'une faillite.

Renseignement Relatifs à L'Epoux /L'Epouse

NOM _____

Prénoms _____
(Tous les prénoms)

Né(e) le /___/___/___/ à _____ (Département) : |___|

Nationalité (au moment du mariage) _____

Profession (libellé exact qui figurera dans l'acte de mariage) _____

Célibataire Veuf(ve) depuis le ___/___/___/ Divorcé(e) depuis le ___/___/___/
de _____ de _____

Domicilié(e) à _____
(Adresse complète)

Résident(e) à _____
(Adresse complète)

Portable : _____

Fils (fille) de (nom et prénoms du père)

_____ père décédé

Domicilié (adresse complète) _____

Profession _____

Et de (nom de jeune fille et tous les prénoms de la mère)

mère décédée

Domiciliée (adresse complète si différente de celle du père) _____

Profession _____

Signature de l'époux / l'épouse :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret N°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret N°97 851 du 16 septembre 1997)

A REMPLIR PAR LE FUTUR EPOUX / LA FUTURE EPOUSE

Je soussigné(e) _____

Né(e) le /___/___/___/ à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

- que je suis célibataire OUI NON Si la réponse est «NON» :

que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis :

celui célébré le ___/___/___/ à _____

avec _____

dissous par le décès de mon conjoint(e) survenu le /___/___/___/ à _____

dissous par le divorce rendu le ___/___/___/ par _____

- que je suis domicilié(e) à _____ depuis le ___/___/___/

- que je suis résident(e) à _____ depuis le ___/___/___/ jusqu'au ___/___/___/

A _____

Le _____

Signature :

Renseignement Relatifs à L'Epoux /L'Epouse

NOM _____

Prénoms _____
(Tous les prénoms)

Né(e) le /___/___/___/ à _____ (Département) : |___|

Nationalité (au moment du mariage) _____

Profession (libellé exact qui figurera dans l'acte de mariage) _____

Célibataire Veuf(ve) depuis le ___/___/___/ Divorcé(e) depuis le ___/___/___/
de _____ de _____

Domicilié(e) à _____
(Adresse complète)

Résidant(e) à _____
(Adresse complète)

Portable : _____

Fils (fille) de (nom et prénoms du père)

père décédé

Domicilié (adresse complète) _____

Profession _____

Et de (nom de jeune fille et tous les prénoms de la mère)

mère décédée

Domiciliée (adresse complète si différente de celle du père) _____

Profession _____

Signature de l'époux / l'épouse :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Article 6 du décret N°53 914 du 26 septembre 1953 modifié par le décret N°97 851 du 16 septembre 1997)

A REMPLIR PAR LE FUTUR EPOUX / LA FUTURE EPOUSE

Je soussigné(e) _____

Né(e) le /___/___/___/ à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

• que je suis célibataire OUI NON Si la réponse est «NON» :

que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis :

celui célébré le ___/___/___/ à _____

avec _____

dissous par le décès de mon conjoint(e) survenu le /___/___/___/ à _____

dissous par le divorce rendu le ___/___/___/

par _____

• que je suis domicilié(e) à _____

depuis le ___/___/___/

• que je suis résidant(e) à _____

depuis le ___/___/___/ jusqu'au ___/___/___/

A _____

Le _____

Signature :

LISTE DES TEMOINS (18 ans révolus)

Indiquer leurs noms, prénoms, professions et adresses (**fournir copie carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire**). La Loi du 9 août 1919, modifiée par la Loi du 9 juin 1966 exige deux témoins majeurs minimum, quatre au plus, sans distinction de sexe, ni de nationalité. Les parents ne peuvent être témoins de leurs enfants mineurs.

POUR LE (LA) FUTUR(E) EPOUX / EPOUSE :

1er témoin (obligatoire)

NOM _____ Nom marital : _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance / ____ / ____ / ____ / ____

2ème témoin (facultatif)

NOM _____ Nom marital : _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance / ____ / ____ / ____ / ____

POUR LE (LA) FUTUR(E) EPOUX / EPOUSE :

1er témoin (obligatoire)

NOM _____ Nom marital : _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance / ____ / ____ / ____ / ____

2ème témoin (facultatif)

NOM _____ Nom marital : _____

Prénoms _____

Adresse complète _____

Profession _____ Date de naissance / ____ / ____ / ____ / ____